

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° CD34

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

---

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2046)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CD34

présenté par  
M. Chanteguet et M. Thévenoud

-----

#### ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

" 2° Recourir à la location-gérance au sens des articles 144-1 à 144-13 du code de commerce. "

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.